



REPUBLIQUE FRANCAISE

Syndicat des Communes du Littoral Varois

Compte rendu de la réunion du Syndicat des Communes du Littoral Varois du Lundi 19 février 2018 - Le Pradet

Monsieur Hervé Stassinos, Maire du Pradet, présente sa Commune et fait état des difficultés liées au carencement en logements sociaux.

Monsieur Gil Bernardi – Président du SCLV et Maire du Lavandou.

Remercie Monsieur Stassinos - Maire du Pradet - pour son accueil, Monsieur Jacob – Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur David Barjon – Directeur de la DDTM et les élus de s'être mobilisés et d'être venus en nombre avec leurs responsables mer et urbanisme (70 personnes présentes).

Il expose la problématique du changement climatique, des submersions marines (cf. discours) et remercie la célérité avec laquelle les services de l'Etat ont diligenté l'étude BRGM-DREAL.

Monsieur Jacob – Secrétaire Général de la Préfecture

Appuie sur la pertinence du discours de Monsieur Bernardi – Président du SCLV, expose la complexité des enjeux et précise qu'il faut établir des priorités en fonction de ceux-ci.

4 éléments importants sont à retenir, l'érosion et le risque de submersion pour lequel il y a une réelle progression en matière de connaissances scientifiques complétées par les études menées sous l'égide des collectivités, en profite pour saluer le travail par les services de l'Etat et par les collectivités sur le sujet.

L'état a besoin des connaissances et de l'expérience des collectivités pour leurs territoires.

Nécessité de veiller au juste équilibre entre l'artificialisation, l'économie et le maintien du naturel. Il faut une harmonie entre tous ces impératifs. Elle est difficile à trouver compte tenu des conflits d'intérêt entre eux.

La prévention permet la protection des populations. Il faut actualiser en permanence les plans communaux de sauvegarde qui ont été particulièrement efficaces dans le Var lors des inondations et des feux de forêt.

Il faut progresser en matière de sensibilisation, de culture du risque et de prévention du contentieux dans l'intérêt de tous, dans la gestion du temps qui diffère entre le scientifique et l'administratif, le politique, les crises ...

Il faut accepter les associations de protection de l'environnement ; elles jouent un rôle très important avec des effets parfois bénéfiques.

Monsieur David Barjon – Directeur de la DDTM

Est ici pour présenter l'évolution des données suite à la première présentation effectuée en 2017 au Lavandou.

Les submersions marines représentent un sujet délicat. Le PA 2m a 2m40 NGF aléa à 2100 faisait beaucoup réagir. L'ensemble de l'étude était à l'échelle de la méditerranée sans les détails. L'étude du BRGM a été validée fin 2017 et peut être prise en compte. Une carte par commune a été établie qui revoit les prévisions un peu à la baisse.

NB : la projection des cartographies ne pouvant s'effectuer, compte-tenu d'une panne informatique, les cartes d'aléas ont été adressées à chaque Commune.

Souhaite rédiger avec les communes une doctrine : la même dans tout le Département pour ne pas avoir à s'interroger pour chaque permis. L'Etat fera une proposition qui doit être validée par toutes les Communes.

L'étude est faite sur les niveaux moyens grâce à la bathymétrie ; pas dans les ports, ni dans les zones rocheuses qui sont moins impactées.

Il faut graduer les aléas à la côte (pour le 1^{er} plancher aménageable) de 2m NGF pour les zones portuaires ou rocheuses, la côte du TN de la parcelle + 20 cm

Cela n'est pas appliqué sur l'existant mais sur les nouveaux projets il faut adapter sur les côtes l'étude du BRGM.

Monsieur Jacob – Secrétaire Général de la Préfecture

L'estimation n'est pas pessimiste, le discours est de plus en plus fin, l'étude est nuancée, pas alarmiste.

François de Canson – Vice-président du SCLV – Maire de la Londe

Discours

Monsieur Gil Bernardi – Président du SCLV et Maire du Lavandou.

Détaille les côtes disponibles sur papier, en l'absence de Power Point.

Pour les ports 2mNGF

En ville par tranche de 0.5, le 1^{er} plancher 0.5m + 20cm

Le Syndicat demande à la Région, avec comme relais Monsieur De canson, en charge des risques, de différencier la GEMAPI de l'aléa submersions marines. Il est précisé que le Fonds Barnier ne sera pas mobilisable pour d'éventuelles « relocalisations ».

ANEL : loi sur l'économie bleue

Pas de retrait ni d'abandon du trait de côte lorsque cela s'avère possible, politique de renforcement des structures pour maintenir le trait de côte. Confortement et lignes de crédits pour relocalisations ponctuelles.

Raphaëlle Le Guen – Vice-présidente du SCLV et 1^{ère} Adjointe au Maire de la Seyne sur mer

Exemple de constructions sur pilotis qui pourrait être appliqué dans le cas des submersions marines.

La gestion des inondations des parkings utilisés par les touristes dans des périodes à moindre risque

Monsieur Gil Bernardi – Président du SCLV et Maire du Lavandou.

Les submersions marines sont sous la responsabilité des élus et l'Etat leur en laisse également le financement.

Depuis quand doit-on les prendre en considération dans les documents d'urbanisme ?

Monsieur David Barjon – Directeur de la DDTM

Depuis que le PA a été édité en avril 2017

Isabelle Monfort – Vice-présidente du SCLV – Adjointe au Maire de Hyères

La doctrine est-elle validée par la DREAL ?

François de Canson – Vice-président du SCLV – Maire de la Londe

La culture du risque primera sur toute autre considération.

Monsieur Gil Bernardi – Président du SCLV et Maire du Lavandou.

S'agissant de certains propriétaires d'un bien en bord de mer, qui aujourd'hui à une certaine valeur et ne vaudra plus rien dans 80 ans... N'allons-nous pas avec l'officialisation des cartes de submersions connaître un effet d'emballement spéculatif pendant un premier temps ? Il faudra être vigilant lorsque les projets de cession arriveront en mairie pour ne pas être taxé de « laisser faire ». Rôle du notaire

Monsieur Jacob – Secrétaire Général de la Préfecture

S'applique à toutes les politiques publiques, au sein de la Préfecture, DDTM, aujourd'hui il existe une entité risque à la DREAL

La Préfecture gère les conflits.

Depuis 1982 libre administration du territoire

Le Var de 2100 sera ce que vous voulez en faire, l'Etat aidera.

Etre humble face à la nature et aller chercher des exemples de techniques de lutte dans les pays voisins (pays Bas...)

Bien informer le public en gestion de crise

La résilience – société sophistiquée – confort matériel les éléments structurant manquant la population est très vite handicapée. Les aléas font partie du quotidien. L'état est entièrement mobilisé à vos côtés.

Monsieur David Barjon – Directeur de la DDTM

Une note sur la doctrine sera envoyée - demande de réagir – affiner – corriger – intégrer les observations figer le discours pour les réunions d'associations – urbanisme puis contrôle de légalité

Monsieur le Président du SCLV annonce que les autres questions fixées à l'ordre du jour (DOB) seront étudiées durant le déjeuner et lève la séance à 12h00.

4121

GIL BERNARDI
Président du SCLV



